

Élitisme et volonté populaire

À l'occasion de l'expulsion d'un requérant bangladais ayant accumulé les délits sur notre territoire, «24 heures» du 22 juillet rapporte la réalité des chiffres sur l'expulsion des étrangers criminels. Dix ans après l'acceptation de l'initiative populaire sur ce sujet, les juges n'appliquent pas la loi puisque seuls 60% des cas sont renvoyés. La non-expulsion concerne en particulier 50% des cas de lésions corporelles graves ou de délits sexuels sur des mineurs, et jusqu'à 90% des cas de fraudes aux assurances ou à l'aide sociale.

Rappelons que les prisons suisses hébergent 71% d'étrangers, alors qu'ils représentent 25% de la population résidente. Cette réalité est le probable reflet d'un élitisme affiché des juges, méprisant la volonté populaire exprimée dans les urnes. Mais les juges ne sont pas les seuls à manifester un tel mépris à l'égard de la population. En 2014, le peuple suisse acceptait l'initiative populaire

«Contre l'immigration de masse». Malgré cela, le Conseil fédéral n'a pris aucune mesure pour appliquer l'initiative, et des 8000 immigrants annuels qu'il estimait en 2009 sur l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes, c'est depuis lors 80'000 étrangers supplémentaires qui s'installent annuellement sur le territoire suisse. Alors que le Conseil fédéral prône également une acceptation plus large des requérants d'asile, il milite agressivement contre l'initiative prônant une immigration modérée, qui sera soumise au peuple le 27 septembre prochain, s'alliant avec les milieux économiques, et faisant fi des problématiques inquiétantes des faillites et du chômage consécutifs à la pandémie.

Face à cette triste réalité politique, je vote oui à l'initiative souhaitant une immigration modérée.

Lena Lio, ancienne députée, Pully